

L'an deux mille quatorze, le 24 avril, à 20 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur FOURCASSIER Thierry, Maire.
Convocation du 11/04/2014

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : CAPDEVILLE Bernadette, MINUZZO Francis, VALENTE Vincent, AGASSE Martine, DEL SAL Monique, GURY Franck, MEULET Sophie, YONG Alain, MECEGUER Philippe ASTEGNO Victoria, DECHAUME Denis, MOLINA Jean-Louis, BUSCATO Marjorie, SLAMNIA Hafid, ETIENNE Isabelle, FEZZANI Soufia, BABIN Gisèle, CHEVREL William, MIGUEL Henri, MARTIN Anne-Marie, ROS Geneviève, DONADIEU Richard, COURTIOL Pascal, POTERALA Odile, FORT Philippe, CAUREL Sophie.

Étaient excusés : SOULET Serge, GOBERT Henriette.

Avait donné pouvoir : GOBERT Henriette à MEULET Sophie.

VALENTE Vincent est élu secrétaire de séance.

FINANCES

1) Débat d'Orientation Budgétaire

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire a présenté les principales orientations du budget de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal a pris acte des orientations budgétaires telles que présentées dans le document joint en annexe.

Au sujet de la réforme des rythmes scolaires, M. le Maire dit qu'il s'oriente vers une rémunération des intervenants (2 par maternelle et 6 en élémentaire) pour 10h par jour, par période de vacances à vacances. Un questionnaire sera distribué aux parents pour connaître leurs intentions sur le 16h-17h. P. Fort demande quand sera publié le cahier des charges pour la prestation du centre de loisirs. M. le Maire répond qu'il sera normalement publié en juin.

AM Martin demande quand passera le bus du transport scolaire le mercredi. M. le Maire répond qu'il passera après le repas. Il informe le Conseil qu'une rencontre est prévue la semaine suivante pour caler les temps de garderie et autres.

P. Fort demande pourquoi Halloween monopolise de l'argent municipal. Cette fête, selon lui, n'est ni nationale, ni religieuse, ni française.

M. le Maire répond que cette fête était au départ bretonne et qu'elle a déjà été organisée une année. S. Caurel dit que d'un côté on dit que l'on manque de budget et de l'autre, on rajoute de nouvelles festivités.

M. le Maire rappelle qu'il n'y a pas d'emprunt prévu cette année.

H. Miguel dit qu'il faut faire attention car il n'y a pas d'emprunt en section de fonctionnement.

M. le Maire parle d'un point de vue global. Par ailleurs, il précise que cette festivité pourra être en partie financée par la CAF car elle sera organisée par le Centre Social.

P. Fort dit qu'il n'est pas contre au niveau convivial mais que compte tenu des priorités, des conditions économiques et de la tradition, Halloween est surtout une fête commerciale et il ne voit pas en quoi cela cimente du lien social.

R. Donadiou dit qu'avec presque 2,7 millions d'euros en autofinancement, il n'y a pas de problème budgétaire et que si la nouvelle municipalité souhaite faire une fête à Halloween, c'est son choix.

M. le Maire dit qu'effectivement, il y a environ 500 000 euros d'excédent de fonctionnement.

H. Miguel dit que ce niveau d'autofinancement est le fruit d'une gestion de plusieurs années. Il précise que l'excédent de fonctionnement était aux alentours de 700 000 euros, cela signifie qu'une partie est conservée en fonctionnement, c'est un choix. Il dit que s'il y a de l'emprunt, il faut voir ce qui est derrière, notamment la construction d'équipements publics.

M. le Maire signale qu'en terme de matériel, celui-ci est majoritairement obsolète, notamment aux Services Techniques. Il a aussi constaté que certains bâtiments nécessitent de gros travaux de rénovation (notamment les logements d'urgence). Il est d'accord avec l'investissement mais pas au détriment de l'existant.

H. Miguel dit que les Services Techniques ont été bien dotés pendant des années.

M. le Maire répond que quand l'on voit l'état du matériel dont ils disposent (épareuse, voiture...), on constate qu'il est obsolète et dangereux, c'est factuel.

H. Miguel dit que l'épareuse était en cours d'acquisition.

M. le Maire répond que ce n'est pas au dernier moment qu'il faut s'en occuper sinon on met en danger le personnel.

P. Fort demande si le budget du CCAS continue d'augmenter comme l'an passé.

M. le Maire répond que le budget augmente de 23 000 euros sur un budget de 140 000 euros environ.

H. Miguel dit que dans le cadre des pénalités de retard dues au constat de carence, une partie devrait être récupérée, la différence entre la valeur vendue et la valeur du marché, qui sera déduite des pénalités l'an prochain.

M. le Maire informe que la vente du terrain appartenant au CCAS à Promologis ne correspondait pas aux attentes de la nouvelle majorité. La vente est donc mise en suspens. Pour ce qui est du terrain du Bougeng appartenant à la commune, la majorité n'est pas d'accord avec le projet de résidence senior, le projet a donc été revu. De plus, M. le Maire dit qu'il a eu un échange avec le maire de Bruguières et il a constaté que la commune de Bruguières est plus en carence que Saint-Jory mais paie moins de pénalités.

H. Miguel dit que le constat de carence s'applique quand on ne rattrape pas suffisamment le retard.

M. le Maire dit que l'ancienne équipe avait 15 ans pour le faire et que maintenant la commune se retrouve sous tutelle de la Préfecture.

H. Miguel demande si M. le Maire le découvre.

M. le Maire répond qu'il lui est difficile d'avoir toutes les informations, qu'effectivement il apprend des choses et qu'il déplore le fait de ne pas disposer des informations.

H. Miguel dit que toutes les DIA passent par la CUTM et que la commune est consultée.

M. le Maire dit qu'il a appris que la commune peut subventionner les bailleurs sociaux pour leurs acquisitions.

H. Miguel dit que cela peut être déduit des pénalités.

M. le Maire dit que l'ancienne majorité avait donné son accord à une subvention sans en informer le Conseil Municipal. Par ailleurs, il informe le Conseil que le local concerné a finalement été acheté directement par la Commune.

H. Miguel dit qu'il n'est pas d'accord avec l'affirmation de M. le Maire qui dit que la commune allait payer 10 000 €.

M. le Maire dit qu'il a aussi découvert un projet à Beldou pour l'acquisition d'un terrain et qu'il n'était au courant de rien.

H. Miguel dit que ce terrain fait partie du patrimoine communal (présence d'une plaque) et qu'il est estimé à 5 000 €.

M. le Maire dit que la plaque de M. Sire qui était à l'ancien gymnase faisait aussi partie du patrimoine communal et qu'elle n'a pourtant pas été remplacée et a aujourd'hui disparu.

H. Miguel dit que ce terrain était vendu à 15 000 € alors que l'estimation des Domaines est de

5 000 €.

S. Caurel demande à quoi correspondent les 20h hebdomadaires au gymnase.

Mme Capdeville répond que c'est l'estimation qui avait été faite et qu'ils ont décidé dans un premier temps de laisser mais que tous les temps d'entretien des bâtiments vont être revus.

P. Fort demande à combien s'élève la cotisation retraite.

M. le Maire répond à un peu moins de 20 000 €.

R. Donadieu demande ce qu'il en est de la vente des terrains chemin Perruquet et Pradel qui devait solder le prêt relais.

M. le Maire répond que dans le prévisionnel de l'ancienne majorité, il était prévu de le rembourser l'année prochaine, que pour le budget 2014, il a été prévu d'en rembourser une partie cette année.

P. Fort demande des informations sur le projet de Salle des Fêtes.

M. le Maire répond qu'une salle des fêtes en centre ville pose des problèmes de bruit. Il est donc prévu de réaliser une salle des fêtes côté national et voie ferrée, ce qui gênera moins. Du côté du gymnase, des constructions liées à l'habitat sont prévues, elles seraient donc gênées à terme.

R. Donadieu dit que l'inconvénient de ce choix est qu'il faut racheter du terrain et faire du parking.

M. le Maire répond que les parkings situés au même endroit posent des problèmes quand les manifestations ont lieu au même moment (ex : festivités du mois de juin).

R. Donadieu demande comment il compte financer les travaux du Centre Social étant donné qu'il abandonne le projet de vente du terrain appartenant au CCAS.

M. le Maire répond qu'il en a assez que la commune vende des terrains à perte et dit qu'il a proposé à Promologis d'acheter les terrains Nogues sur la RD820.

R. Donadieu dit qu'il trouve dommage de construire des logements en bordure de nationale et en entrée de ville. Il ajoute qu'avec la Communauté Urbaine, il est possible de discuter sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner.

M. le Maire dit qu'il a proposé autre chose à Promologis, qui a accepté.

G. Ros demande en quoi consiste le projet de Carte Pass, qui sont les ayant-droits et à quels coûts.

M. le Maire répond que pour le moment, l'équipe travaille sur la semaine à 4,5 jours et qu'ils commenceront à travailler sur la Carte Pass dans les semaines qui viennent.

H. Miguel demande quelle est l'incidence budgétaire.

M. le Maire répond que cette information sera transmise la semaine prochaine, le projet est de permettre aux familles Saint-Joryennes d'avoir un accès plus large aux associations.

AM. Martin demande pourquoi cela a été intégré au poste « subventions », si les quotients familiaux et revenus seraient demandés par les associations.

M. le Maire répond que non, c'est un dossier qui va être travaillé, la priorité du moment a été donnée à la semaine à 4,5 jours.

H. Miguel demande si la mairie a reçu un retour des services de l'État pour la subvention de l'aménagement du Centre Social.

M. le Maire répond oui et informe qu'elle s'élève à 46 000 euros.

H. Miguel demande si le coût pour la commune s'élève donc à 20% du montant HT des travaux.

M. le Maire répond oui, auquel il faut ajouter l'achat de la maison de 160 000 euros.

H. Miguel dit qu'au moment où la commune avait préempté, il avait été dit que l'emplacement de cette maison était une bonne idée.

M. le Maire répond que vu le niveau du prix, il n'y a pas eu de négociation.

H. Miguel répond qu'avec une DIA, on ne négocie pas.

M. le Maire dit que c'est un choix mais que tout de même le montant est élevé pour ce que ça représente.

DEVELOPPEMENT URBAIN ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2) SDEHG : Mise en place de variateur de puissance sur les coffrets EP alimentant le chemin du Tucol et la rue Jacques Brel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 28/01/2013 concernant la mise en place de variateurs de puissance sur les coffrets EP alimentant le chemin du Tucol et la voie d'accès au collège, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Fourniture et pose de trois réducteurs de puissance au niveau du coffret de commande d'éclairage public au poste du collège, au niveau du coffret de commande du poste 60 « Tucol » et au niveau du coffret de commande d'éclairage public placé sur la fausse coupure 39/01/01 dans le cadre des travaux d'effacement de réseau IAP108.

Nota : Economie d'énergie réalisée jusqu'à 30% suivant la programmation de la plage horaire de réduction de puissance.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG)	1 712 €
- <u>Part restant à la charge de la commune (Estimation)</u>	<u>9 805 €</u>
	Total 11 517 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le projet présenté
- décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt
- prend rang sur le prochain prêt du SDEHG.

3) SDEHG : Pose de deux coffrets de type marché au parc urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 28/01/2013 concernant la pose de deux coffrets de type marché au parc urbain, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Depuis comptage existant, fourniture et déroulage dans gaine existante de 140 mètres de câble U1000 RO2V 4x35mm².
- Fourniture et pose de 2 coffrets prises équipés chacun de 4 prises monophasées 16A et d'une prise triphasée 32A

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG)	1 218 €
- <u>Part restant à la charge de la commune (Estimation)</u>	<u>6 832 €</u>
	Total 8 025€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet présenté
- s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

4) Dénomination de la nouvelle voie à proximité de la place Ivan Paul Lafont

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des travaux d'urbanisation de la RD820, une voie nouvelle a été créée à proximité de la place Ivan Paul Lafont permettant d'accéder à la rue de Verdun par la RD820.

Afin d'assurer une numérotation cohérente, il semble opportun de dénommer cette voie nouvelle.

Considérant qu'elle se situe dans le prolongement de la rue de Verdun, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de la dénommer rue de Verdun.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- dénomme cette voie « Rue de Verdun »
- dit qu'une information concernant cette dénomination sera transmise aux administrations et aux services concernés (Cadastre, Poste, Gendarmerie, Pompiers notamment).

RESSOURCES HUMAINES

5) Adhésion au service prévention du Centre de Gestion

Par délibération du 19 décembre 2002, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au service facultatif de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Haute Garonne.

Cette adhésion permet notamment à la collectivité de bénéficier des prestations suivantes :

- Conseil technique et juridique dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité, de la prévention des risques,
- Interventions à la demande de la collectivité afin de développer une culture de la prévention,
- Expertise auprès des comités techniques et comité hygiène et sécurité,
- Assistance au médecin de prévention dans le cadre de ses actions sur le milieu de travail.

Dans le cadre d'une harmonie des conventions du pôle santé et protection sociale du Centre de Gestion, il est proposé un nouveau format de convention, joint en annexe.

Les conditions d'adhésion et les tarifs en vigueur sont inchangés.

La collectivité adhérant à 2 autres services facultatifs du Centre de Gestion (médecine préventive et assurance groupe), le tarif d'adhésion reste de 6.10€ par an et par agent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la présente convention et autorise M. le Maire à la signer.

6) Questions diverses

** M. le Maire informe le Conseil que le premier conseil communautaire a eu lieu ce jour. 20 Vice-présidents et 15 Présidents de Commissions ont été nommés. L'organisation de la Communauté Urbaine est la suivante :*

- *Conférence des Maires qui réunit l'ensemble des Maires des 37 Communes*
- *Conférence de l'exécutif qui réunit les 20 Vice-présidents et les 15 Présidents de Commission, qui décide de l'ordre du jour des Commissions.*
- *Commissions qui sont uniquement consultatives*
- *Bureau qui compte 64 sièges (6 de la minorité, 5 délégués de Toulouse, les Maires, les Présidents de Commission, les Vice-présidents et le Président de la CU)*

Les Commissions définies sont les suivantes :

- *Finances*
- *Développement Économique*
- *Urbanisme et Projets Urbains*

Les Pôles Territoriaux vont être revus de manière à séparer Toulouse des communes extérieures.

M. le Maire de Saint-Jory va présider la commission « Urbanisme et Projets Urbains ».

** A Saint-Jory, les commissions municipales seront les suivantes :*

- Seniors
- Cérémonies
- Jeunes (Conseil Municipal des Jeunes)
- Agriculture
- Environnement et développement durable
- Sport
- Culture
- Vie locale des quartiers: 4 comités consultatifs représentant chacun le territoire d'un bureau de vote
- Accessibilité
- Impôts

* R. Donadieu demande ce qu'il en est du projet entre le bureau de tabac et la maison Deleuze.

M. le Maire répond qu'il a été contacté par un promoteur.

R. Donadieu dit que ce terrain peut être vendu pour augmenter la Capacité d'Autofinancement de la commune.

* P. Courtiol demande si une commission marché de plein-vent sera mise en place.

M. le Maire répond qu'une première réunion a eu lieu pour voir comment l'organiser et la structurer.

B. Capdeville dit que trois manifestations sont prévues : l'anniversaire, les Vieux Tacots et Noël.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire,
Thierry FOURCASSIER.

